

MP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -
PROCURATION : Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MIR

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 27 août 2018.

Approuvé.

- ◆ approuve le projet d'avenant n° 2 au bail du 5 juin 1987 (Hôtel Mercure) relatif à l'occupation d'une surface complémentaire dans le cadre de l'aménagement du magasin de sports situé en sous-sol.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ après rappel de l'historique du dossier « Restaurant des 3 Guides » par le Maire, et afin de régulariser le bail au titre de la 1^{ère} cession, autorise le transfert du bail emphytéotique signé le 24 novembre 2005 avec la SCI VABA à la SCI L3G.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve la modification budgétaire n° 4.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ accepte de céder le véhicule chasse neige UNIMOG immatriculé 4462 RX 65 à la société A.T.T.M. pour un prix de 5 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve le refinancement des prêts n° 50335 et n° 189422 du Crédit Agricole.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve la modification du tableau des emplois communaux : suppression d'un emploi d'Attaché Principal et création d'un emploi d'Attaché hors classe.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

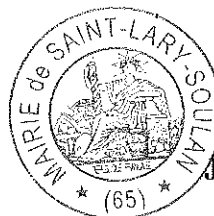
INFORMATIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↳ activité « Anes du Rioumajou » ;
- ↳ permis d'aménager (terrain ancien camping municipal) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

Jean-Henri MIR